

Délinquance des mineurs: «Où sont passés les parents ?»

Article rédigé par *Le Figaro*, le 28 décembre 2021

Source [Le Figaro] À l'occasion de la Coupe Arabe, de nombreux débordements ont été enregistrés en France, et des mineurs de moins de 10 ans ont été interpellés dans les rues de Marseille. Si l'inaction publique a sa part de responsabilité, François Jolivet dénonce la démission des parents responsables des agissements de leurs enfants.

En octobre 2016, deux voitures de police sont attaquées par une vingtaine d'individus à coups de barres de fer, de pierres, et de cocktails Molotov à ViryChâtillon dans l'Essonne. Une policière est grièvement brûlée aux mains et aux jambes tandis que le pronostic vital d'un adjoint de sécurité reste engagé pendant plusieurs jours. Deux adolescents de quinze et dix-sept ans sont arrêtés pour avoir participé à la confection des cocktails Molotov.

En décembre 2020, une rixe impliquant une douzaine de personnes à Montpellier fait trois blessés, dont un à l'arme blanche. Six personnes sont interpellées, dont deux âgées de seize et dixsept ans.

En janvier 2021, un adolescent de quinze ans est violemment agressé dans le quartier de Beaugrenelle à Paris par une bande de plusieurs individus. Roué de coups, puis abandonné, l'adolescent sera conduit à l'hôpital dans un état grave et passera plusieurs jours dans le coma. La plupart des individus impliqués sont mineurs.

Ce 18 décembre 2021, en pleine nuit à Marseille, des gamins de 8 ans sont filmés en train de commettre des dégradations sur la voie publique et d'insulter des policiers.

Face à cette situation, il existe dans notre pays des politiques de prévention et une réponse judiciaire spécialisée. La réforme de la Justice des mineurs votée en 2020 tend à aller dans le bon sens. Mais force est de constater que les acteurs publics, par exemple les conseils départementaux en charge de l'accompagnement des mineurs, ou la Justice, sont parfois défaillants. Nos policiers et nos gendarmes, bien qu'ils agissent avec le dévouement qui les caractérise, ne peuvent combler toutes ces insuffisances. En fait, ils sont en bout de chaîne et se retrouvent seuls en première ligne. Ce sont eux qui sont confrontés, tous les soirs, à la même heure, aux mêmes jeunes individus. Il existe naturellement un phénomène de lassitude à constater que l'action de terrain n'est pas suivie par l'action publique.

En quarante ans, selon les statistiques des services de police et de gendarmerie, le nombre de mineurs mis en cause dans des affaires pénales en France est passé d'environ 80 000 (1977) à environ 200 000 (2018), soit une augmentation de 150 %. La délinquance juvénile n'est pas un phénomène nouveau, mais la tendance est à la hausse. On observe par exemple que le sentiment d'impunité est particulièrement fort chez les mineurs.

Les délinquants les plus “chevronnés” ont d'ailleurs bien compris que notre politique pénale en la matière était perfectible. Ils n'hésitent pas à utiliser les mineurs comme bouclier judiciaire. Des jeunes sont donc enrôlés, utilisés et élevés par la rue. Ils ne connaissent que le langage de la violence, puisque c'est le seul avenir qu'on leur laisse entrevoir. Mais le jour où ils se retrouvent livrés à eux-mêmes, ils n'ont pas les bons curseurs pour vivre en société.

Bien sûr, la délinquance des mineurs est multifactorielle et son traitement ne peut se réduire à un seul et unique aspect. D'ailleurs la société n'est pas exempte de tout reproche, puisqu'elle n'a pas su tenir compte des évolutions familiales et notamment de la monoparentalité. Mais, lorsque l'on réfléchit aux racines de la délinquance, il est inéluctable de parler du rôle des parents.

Que fait un jeune de treize ans, seul, la nuit, dans la rue ? Pourquoi n'est-il pas sous la surveillance de ses parents ? Que fait un mineur armé d'un couteau, ou d'une arme à feu ? Comment un mineur de quinze ans peut-il participer à un guet-apens contre les forces de l'ordre ? Les adultes, porteurs de repères pour les enfants, sont parfois démissionnaires.

retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)